



Facture non conforme a l'operation commercial

Par **mddox2**, le **04/09/2012** à **18:41**

Bonjour,
je viens d'acheter un véhicule neuf de marque TOYOTA
le concessionnaire TTA Merignac refuse de faire paraitre sur la facture la reprise de mon véhicule, il transforme par une opération commerciale. Sa manœuvre transforme la valeur vénal du véhicule. L'assurance ne prenant pas en compte les opération commerciale dans le remboursement en cas d'accident. Le Pb se pose pour 3500€ peut-on imposer une facture conforme a l'opération commercial. L'acte de vente de mon véhicule ne m'a pas été transmis. Je n'ai reçu la facture qu'un mois après la réception du véhicule

Par **chaber**, le **05/09/2012** à **07:09**

bonjour

Entièrement d'accord avec Trichat.

Une facture avec déduction promotionnelle peut vous être très défavorable.

Les assureurs garantissent le remboursement en valeur de remplacement pour 1 an ou plus selon les sociétés, mais sur la base de la facture d'achat que vous devrez fournir et donc du prix réellement payé et non le prix catalogue

Par **pat76**, le **05/09/2012** à **16:04**

Bonjour

Vous envoyez une lettre recommandée avec avis de réception à votre vendeur dans l'aquelle vous l'avisez que vous allez informer les services de la répression des fraudes et le Trésor Public afin de savoir si le comportement de votre vendeur est légal.

Vous garderez une copie de votre lettre.